

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Contact

b.jeanjean@adullact.org

Tél. 04 67 65 05 88

ADULLACT – 5, rue du plan du palais
34000 Montpellier



Vous êtes adhérent.e de l'ADULLACT

L'association couvre les frais suivants : la participation aux trois repas (jeudi midi, jeudi soir, vendredi midi) et l'hébergement en hôtel du 14 au 15 juin (hors adhérent entreprise), dans la limite de 2 représentants par structure adhérente. Au-delà de 2 représentants, merci de prendre contact avec notre équipe. Les frais de transport restent à votre charge.

Vous n'êtes pas adhérent.e

Vous représentez une collectivité territoriale ou administration et souhaitez assister au Congrès ; une participation aux frais de 150€ par personne vous sera demandée (dans la limite de 2 représentants par structure), comprenant les 3 repas et l'hébergement pour la nuit du 14 au 15 juin. Pour toute adhésion à l'association dans les 6 mois suivant le Congrès, cette participation vous sera remboursée.

Vous êtes un.e intervenant.e / conférencier.e

Vous intervenez lors du Congrès (conférence, table ronde, discours...). L'association se charge de tous vos frais (transport, repas, hébergement en hôtel le jeudi soir, et potentiellement le mercredi soir sous certaines conditions).

Vous êtes une entreprise partenaire

En plus des conditions propres au partenariat entreprise, votre participation au congrès inclut les frais des trois repas pour 2 personnes. Pour toute personne supplémentaire, il sera demandé un complément forfaitaire de 150 €. Les frais de transport et d'hébergement restent à votre charge.

Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec b.jeanjean@adullact.org.